

Rapport d'observation

La politique de la Ville de Rezé en direction des associations du territoire septembre 2017 – avril 2019



Plan du rapport

1	Remerciements.....	- 1 -
2	Introduction	- 1 -
2.1	Présentation des membres	- 1 -
2.2	De quoi parle-t-on ?	- 2 -
2.3	De qui parle-t-on ?	- 4 -
2.4	Méthodologie	- 9 -
3	Constats et propositions.....	- 12 -
3.1	Enjeux et sujets identifiés	- 12 -
3.2	La palette des services	- 13 -
3.3	La relation Ville/Associations : des tuyaux à relier	- 17 -
3.4	L'avenir des associations : l'enjeu de la gouvernance	- 20 -
3.5	Des réseaux entre associations à développer	- 23 -
3.6	La lisibilité des politiques à travailler	- 25 -
4	Conclusions/Perspectives	- 28 -
5	Annexes	- 29 -

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

Jacques Coste, Michel Créatin, Zélia Fabiano, Jean-Louis Gaglione, Michelle Le Barillec, Stéphane Louédin, Yves Madeline, Gaëlle Mahé, Yvonne Reverseau, Odette Robert, Renée Rolland et Françoise Vasselay.

1 Remerciements

Nous tenons à remercier :

- les associations ayant contribué à l'enquête via les questionnaires, les entretiens ou par leur présence à la séance publique du 27 février dernier,
- les élus et agents de la Ville qui ont répondu à nos sollicitations et à nos demandes d'informations sans jamais se dérober,
- le service dialogue citoyen et sa responsable, Lucie Gineau, qui nous accompagnent sans faiblir et sans qui ce travail aurait avancé avec beaucoup moins d'humour et d'efficacité. Merci également à Clément Le Reste et à Simon Quatrevaux qui l'ont précédée dans cet accompagnement.

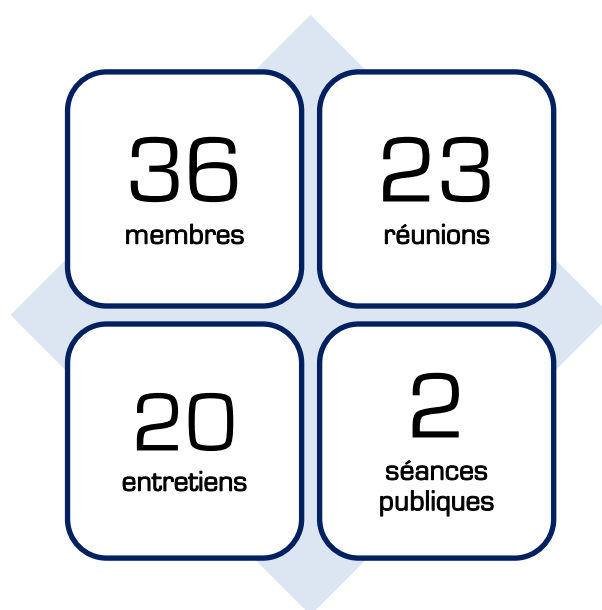
2 Introduction

2.1 Présentation des membres

Pour commencer, il est important de nous présenter. Nous sommes membres de l'Observatoire Citoyen des Politiques Publiques (OCP), nouvelle instance de participation créée par la Ville lors du conseil municipal du 10 novembre 2016 et lancée le jeudi 1^{er} décembre 2016.

Cet observatoire est composé de 36 membres volontaires répartis en 4 collèges : habitants, associations, syndicats et entreprises, pour garantir une pluralité de points de vue. La mixité est également un élément important : la mise en place d'une coprésidence mixte (à la demande des membres) en est une illustration.

Dans la pratique, c'est un petit groupe de travail composé d'une douzaine de femmes et hommes bénévoles très investis qui a préparé ce rapport.



Mission

Observer et analyser, d'un point de vue citoyen, les politiques publiques menées par la Ville et faire des propositions d'amélioration.

À noter : créé par la Ville, l'observatoire est indépendant dans la conduite de ses travaux. Cependant, travaillant dans un esprit positif de construction, nous ne nous positionnons pas en tant que contre-pouvoir vis-à-vis de la Ville.

L'OCPP choisit ses thèmes de travail, c'est-à-dire les politiques publiques municipales qu'il souhaite observer. C'est ce que nous avons fait, après nous être dotés d'une charte de fonctionnement. Plusieurs thèmes ont été envisagés : le développement urbain, la culture et le patrimoine, la petite enfance, le sport et la vie associative...

Avant de « rentrer » dans le vif du sujet, nous souhaitons souligner que l'OCPP est une nouvelle instance. Nous avons commencé à travailler début 2017 et certain(e)s d'entre vous se demandent peut-être « mais qu'ont-ils fait pendant tout ce temps ? » .

Nous avons pris le temps d'appréhender notre rôle et de choisir un 1^{er} sujet d'étude. De janvier à juin 2017, nous avons travaillé à identifier un sujet relevant de la compétence de la Ville sur lequel notre mission était en mesure d'apporter une valeur ajoutée.

2.2 De quoi parle-t-on ?

Le thème que nous avons retenu est « **la politique municipale en direction des associations** ».

Ce sont les politiques publiques en direction des associations (culture, sports, loisirs, solidarité, santé et social) et non l'étude des politiques thématiques portant sur les quatre domaines cités.

- **Culture**

La politique se décline :

- par une politique institutionnelle (la Soufflerie, l'école municipale de musique et de danse, la médiathèque et les manifestations organisées par la Ville) qui représente 98 % du budget de la Ville consacré à la culture.
- par une politique d'aide aux associations à vocation culturelle. Ces associations ont fait l'objet de notre enquête et de nos rencontres. Elles représentent 2 % du budget.

- **Sports**

Avec la même méthode de calcul, plus des trois quarts des sommes consacrées aux sports sont utilisées et gérés par les associations. En conséquence de quoi, la politique en direction des associations et la politique générale en direction du sport sont intimement liées.

- **Loisirs**

La politique se décline :

- par des conventions avec les associations en charge des centres socioculturels (CSC) du territoire représentant 90 % du budget de la Ville consacré aux loisirs. *La situation est plus complexe dans l'action des CSC qui interviennent dans plusieurs domaines.*
- par une politique d'aide aux associations de loisirs très variées (10 % du budget de la Ville consacré à ce domaine).

Notre enquête a porté sur l'ensemble des associations, CSC compris.

- **Solidarité, santé et social**

La politique se décline :

- par une politique institutionnelle conduite par le CCAS (centre communal d'action sociale) qui représente 93 % du budget de la Ville consacré à ce domaine. On peut noter que le CCAS aide directement des associations de solidarité (*la Maison, le Secours populaire...*).
- par une politique d'aide à des associations ayant des objets très divers (solidarité internationale, santé, éducation, etc). Ce sont ces associations, représentant 7 % du budget, qui ont fait l'objet de notre enquête et de nos rencontres.

Tableau comparatif des budgets des politiques thématiques (données de la Ville 2017)

		Culture	Sports	Santé /social	Loisirs	
Montant global par domaine		5 millions	3,1 millions	1,2 million	1,658 million	
Politique institutionnelle	<i>montant</i>	4 880 000	750 000	1 114 000	situation mixte 1,5 million 90% acteurs : les CSC	165 000
	<i>%</i>	98%	24%	93%		
	<i>acteurs</i>	Soufflerie, médiathèque, école de musique et de danse		CCAS		
	<i>correctifs</i>			situation mixte avec le Secours Populaire, la Croix Rouge, La Maison, Oser...		
Subventions allouées aux associations	<i>montant</i>	120 000	2,35 millions	86 000	situation mixte avec le Secours Populaire, la Croix Rouge, La Maison, Oser...	très variées
	<i>%</i>	2%	76%	7%		
	<i>acteurs</i>	associations rezéennes et nantaises	OMS	international, éducatif, bien-être... (très varié)		
	<i>correctifs</i>	1,5% strictement rezéennes				

Nous nous sommes principalement intéressés :

- à l'impact des politiques publiques sur les activités des associations, sur leur projet et leur vie associative,
- à la perception et au ressenti des associations sur les politiques publiques qui les concernent et au-delà (tous domaines),
- aux propositions que les associations auraient à formuler à l'attention de la Ville.

Avec quel regard ?

Il s'agit du regard des associations et non de celui de l'OCCP sur ce que disent les associations. C'est un travail de collecte qui a été classé, ordonné, mis en perspective avec le discours de la Ville, les chiffres, et ce, sans opérer un travail de commentaires. Ce sont les associations et elles seules qui ont fait l'objet de notre observation, non les institutions publiques.

2.3 De qui parle-t-on ?

2.3.1 Données générales sur le tissu associatif rezéen

En 2015, la préfecture recense 482 associations, soit une association pour 80 habitants, nourrissons compris.

Quel est le spectre associatif rezéen, véritablement représentatif de la vie associative, et pour lequel les politiques publiques entrent dans l'objet de notre observation ?

On ne connaît pas le chiffre exact, il ne peut donc s'agir que d'une estimation qui au final aboutirait à un chiffre entre 200 et 250 associations qui perçoivent ou non des aides.

Les principales explications de cet écart entre 482 et 200 ou 250 associations sont connues, mais non enquêtées et ci-dessous non exhaustives :

- sans activité ou en sommeil, leur nombre augmente et se cumule chaque année. Elles ne se sont pas radiées auprès de la préfecture,
- la domiciliation rezéenne est liée uniquement au domicile d'un des dirigeants, sans que l'activité ait un ancrage local,
- le statut associatif de la structure recouvre en fait une activité professionnelle indépendante.

La fourchette 200-250 associations est, en fait, l'addition des associations percevant une aide directe ou indirecte via la Ville ou le CCAS et de celles qui ne demandent rien.

Cela signifie que le monde associatif, dans sa très grande majorité, entretient des relations avec la Ville, même si elles ne sont que ponctuelles.

2.3.2 Précisions méthodologiques et définition d'une aide

Le recueil d'informations (l'enquête) a porté sur l'ensemble des structures associatives, qu'elles bénéficient ou non d'une aide. ([Cf. point 2.4 Méthodologie p.9](#)), et ce par l'exploitation de deux questionnaires. Les données chiffrées, développées ci-dessous, ne portent que sur les structures aidées même si cette aide n'est que de quelques dizaines d'euros.

2.3.2.1 Concernant les associations aidées

Précisions méthodologiques sur les chiffres portant uniquement sur les structures aidées :

- En 2015, 169 associations ont perçu une aide directe et/ou indirecte, ce nombre n'intègre pas les associations de solidarité financées par le CCAS.
- Dans la répartition des aides par domaine, certaines amicales et CSC ont des activités diverses : sport, loisir, social. La catégorisation retenue a été celle du domaine le plus important en termes de niveau d'aide. Ce correctif n'impacte pas les données générales dans la mesure où les écarts entre les différents domaines sont très marqués.
- Dans la répartition entre aides directes et indirectes dans le domaine des loisirs, il y a un biais statistique qui concerne les quatre centres socioculturels. En effet, contrairement aux autres structures, l'usage des locaux qu'ils occupent est compté en direct et non en indirect.
- Catégoriser, entre sport ou loisirs par exemple, est toujours un exercice un peu arbitraire pour certaines activités. Le choix de classer une association dans une rubrique plutôt qu'une autre peut être contestable (pourquoi « loisirs » plutôt que « sport » ?). Ces contestations, peut-être légitimes, portent sur des montants faibles. Elles n'ont donc pas un impact sur les données générales.
- Le nombre de structures aidées par domaine met en valeur une répartition qui oscille entre 17 % pour la culture, 21 % pour les loisirs, 31 % pour les sports ainsi que pour le secteur très large santé-social-solidarité. Ces chiffres sous-estiment le poids du sport du fait du choix statistique consistant à ne compter que pour « 1 » la totalité des sections fédérées autour d'une association (exemple les 21 disciplines de l'ASBR dans l'année de référence).

2.3.2.2 Définition d'une aide

Elles sont de deux catégories :

- les aides directes : les subventions,
- les aides indirectes : les services apportés aux associations par la Ville et dont on évalue le coût : l'utilisation d'un gymnase, de la piscine, d'une salle de réunion, l'emprunt d'un barnum, de tables, de chaises, de grilles, le temps que consacrent des employés municipaux pour installer une manifestation, la fabrication d'un flyer par le service reprographie de la Ville, une campagne d'affichage dans le cadre du contrat de la Ville avec un publicitaire, une formation de bénévole, un service-conseil... En résumé, c'est très diversifié.

2.3.3 Données générales sur les 169 associations ayant perçu une aide en 2015

2.3.3.1 Tableau de synthèse

Domaine d'activité	Nombre de structures	Poids du nombre de structures	Poids du domaine en termes financiers (aides)	Répartition des aides dans le domaine	
				Directes	Indirectes
Sports	52	31 %	55 %	23 %	77 %
Loisirs	36	21 %	40 %	79 %	21 %
Culture	29	17 %	3 %	47 %	53 %
Solidarité, santé et social	52	31 %	2 %	29 %	71 %
Totaux	169	100 %	100 %	46 %	54 %

2.3.3.2 Aides directes et indirectes

- Les aides indirectes sont supérieures aux aides directes.
- Le poids de chacune des aides par domaine est marqué par la nature des besoins avec des situations fortement différenciées entre sports et loisirs (la répartition dans le domaine des loisirs est à relativiser, car la charge des locaux des CSC est classée en direct et non en indirecte).
- 80 % des aides indirectes sont liés à l'usage des locaux.

2.3.3.3 La concentration des aides

Le poids des « grosses structures » y compris celles multi-activités

- Les 5 premières structures perçoivent 55 % de la totalité des aides (directes + indirectes).
- Les 10 premières perçoivent 75 % de la totalité des aides (directes + indirectes).
- Les 27 premières perçoivent 90 % de la totalité des aides (directes + indirectes).

Le poids de l'histoire et de la mise en place des centres socioculturels

- Les associations historiques (les 4 amicales laïques et l'ASBR) et les quatre CSC, soit 9 structures perçoivent 66 % des aides (77 % des aides directes et 57% des aides indirectes).
- Le Cercle Saint-Paul, bien que lui aussi « historique », ne peut être intégré dans cette catégorie depuis la séparation de toutes ses disciplines (le basket d'un côté, la gym de l'autre, le cinéma, les boules, la fanfare...).

2.3.3.4 Les aides par domaine

Données générales

- Les sports et les loisirs (dont le socioculturel) perçoivent 95 % des aides.
- Les sports, avec 55 % du total des aides, sont naturellement en tête du fait de l'usage des équipements municipaux.
- Les 2 % des aides accordées au secteur santé-social-solidarité ne reflètent pas la réalité dans la mesure où les aides aux associations, agissant dans la solidarité locale, sont financées par le CCAS et non par la vie associative.
- La culture, surtout si l'on extrait les structures métropolitaines et l'événementiel, est, en nombre d'associations concernées comme en montants attribués, le domaine le moins aidé.

Données par secteur

- **Sports**
 - On décompte 27 activités dans les structures sportives, mais ce sont des regroupements de disciplines. Ce nombre est porté à 45 avec les déclinaisons de chaque discipline.
 - Sur l'ensemble des disciplines, le montant des aides accordées aux sports individuels est équivalent à celui accordé aux sports collectifs.
 - Cependant, parmi les 10 disciplines les plus aidées, 7 sont des sports collectifs.
 - 3 disciplines à elles seules perçoivent 55 % des aides (natation, basket, gymnastique). Ce classement pour la natation et la gymnastique est lié au coût d'usage des locaux spécialisés (effet comptable d'une aide indirecte).
- **Culture**
 - Sur les 29 structures aidées, 6 sont des structures d'intérêt général et métropolitaines : Bretagne Vivante, le Centre d'histoire du travail, l'association des bateaux du port de Nantes (Nantes port accueil), l'association des amis du musée de la résistance de Châteaubriant, Tremolino et Tripode. Elles représentent 15 % du total des aides accordées aux associations.
 - Sur les 23 structures rezéennes, 3 relèvent d'une aide à l'événementiel (un spectacle financé par l'intermédiaire d'une association) : Le Grandmachinchose (les Fanfaronnades de Trentemoult), Les Agités d'la cale (Le rendez-vous des Agités d'la Cale), la compagnie de théâtre les Alizés (Festiv'Alizés). Elles représentent 39 % du total des aides accordées aux associations.
 - Près de la moitié des aides en direction de la culture concerne la musique (47 %) et essentiellement sur l'organisation de deux événements ponctuels (67 % des aides consacrées à la musique) : Les Fanfaronnades et Le rendez-vous des Agités d'la Cale.
 - L'aide moyenne (directe et indirecte) à une association culturelle ayant une activité régulière est de 2 700 euros.

- **Loisirs**

Tranche aides directes + indirectes	Nombre d'associations	Part de l'aide totale au domaine
Plus de 50 000 (les 4 CSC)	4	90,6 %
Plus de 20 000 à moins de 50 000	2	3,9 %
Plus de 5 000 à moins de 20 000	4	2,7 %
Plus de 1000 à moins de 5 000	14	2,4 %
Plus de 0 à 1 000 euros	12	0,4 %
Totaux	36	100 %

Dans le domaine des loisirs, les 4 CSC perçoivent 91 % de l'aide consacrée à ce domaine. La part des sports (4 % des aides aux CSC) ne modifie pas significativement la donne.

- **Solidarité, santé et social**

- Ce domaine recouvre une très grande variété d'associations qui n'ont pas nécessairement de points communs entre elles, sauf celui de s'unir au service des autres, de s'adresser à un public « cible » dans une relation d'aide ou d'agir sur des problématiques sociétales (environnement/santé). Ce spectre large explique le nombre important d'associations recensées (52).
- Les plus significatives d'entre elles, celles qui agissent dans la solidarité locale (*la Maison, Secours populaire, la Croix-Rouge...*), sont financées par le CCAS. Elles n'apparaissent pas dans ce domaine, ce qui a pour effet de sous-estimer le poids de celui-ci dans les statistiques.
- Les associations de ce domaine « large » sont les fruits d'initiatives locales dont les projets se veulent circonscrits à un objet très précis et dont l'essentiel des aides relève de prêts de locaux.
- Sur les 52 associations, 18 ne perçoivent pas d'aide directe et 46 (88 %) perçoivent moins de 1 000 euros (aides directe et indirecte confondues).

À retenir

- ✓ Les aides indirectes (les services de la Ville) sont supérieures aux aides directes (subventions) de 10 points.
- ✓ 80 % des aides indirectes relèvent de l'usage de locaux municipaux.
- ✓ Le sport, à lui seul, bénéficie de plus de la moitié des aides (55 %).
- ✓ Les aides se concentrent sur un nombre limité d'associations.

Sur 169 associations aidées en 2015 :

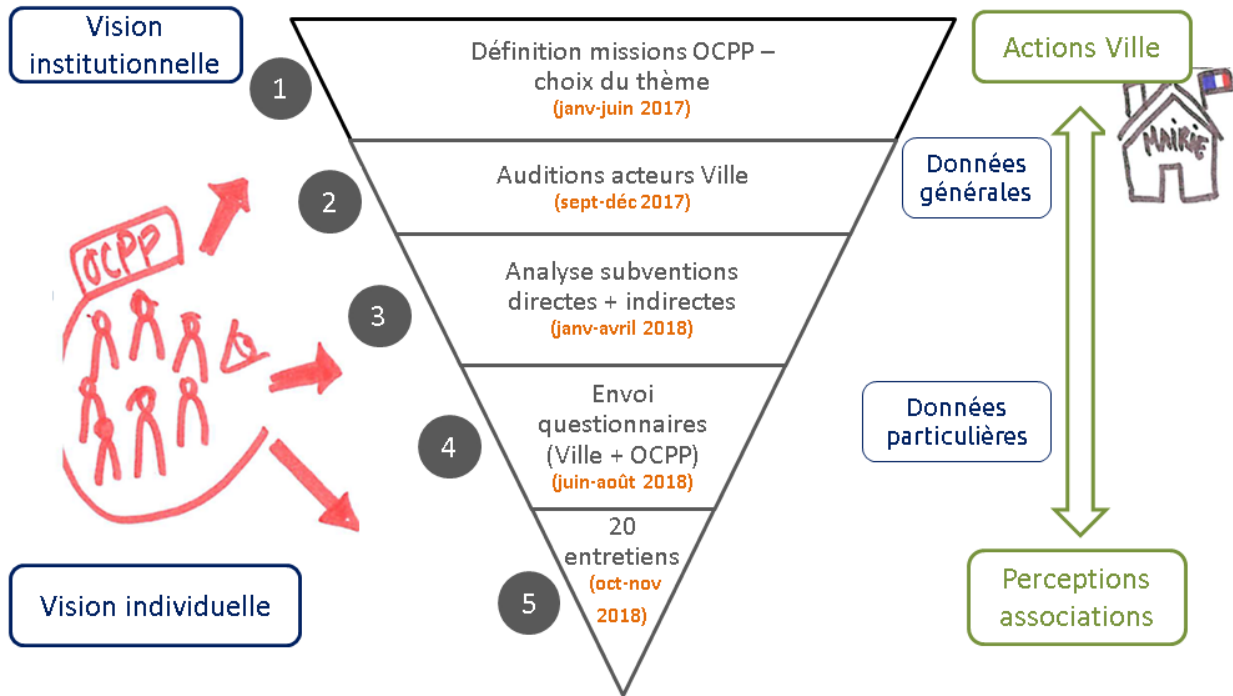
- les 5 premières perçoivent 55 % de la totalité des aides (directes + indirectes),
- les 27 premières perçoivent 90 % de la totalité des aides (directes + indirectes).

Cette concentration est marquée par le poids de l'histoire. Les associations historiques (les amicales + l'ASBR) et la décision politique portant sur la création des CSC (1966/1982/1999/2006) représentent 66 % de la totalité des aides (77 % des aides directes, 57% des aides indirectes).

- ✓ Dans le domaine des loisirs, les 4 CSC perçoivent 91 % de l'aide consacrée à ce domaine. La part des sports dans les CSC ne modifie pas la donne (4 % de leurs aides), la part consacrée aux associations partenaires/adhérentes n'étant pas identifiée.
- ✓ La culture est la grande absente des aides en direction des associations.

2.4 Méthodologie

2.4.1 Une méthode en « entonnoir »



Notre méthode « en entonnoir » a consisté à partir d'une vision globale, institutionnelle, pour aller vers une vision plus particulière en allant à la rencontre d'une vingtaine d'associations pour collecter, au plus près de leurs ressentis et de leurs perceptions, les actions de la Ville.

Nous avons mis en parallèle :

- d'un côté, ce que disent les élus, les responsables de services, les chiffres,
- de l'autre, ce que disent les associations à propos des politiques publiques qui leur sont destinées sous trois axes : l'impact des politiques publiques sur leurs activités et leur vie associative, leur ressenti sur les politiques publiques, leurs propositions.

2.4.2 Les sources

2.4.2.1 Les élus

Nous avons interviewé les élus - accompagnés des services de la Ville - en délégation des quatre domaines observés : les sports, la culture, la vie associative, la solidarité. L'objectif était d'entendre quelle était l'intentionnalité de chacune des politiques publiques, vues par la Ville, afin de les confronter aux ressentis et aux impacts vus par les associations.

2.4.2.2 Les services

Nous avons aussi entendu un ancien directeur général adjoint de la Ville. Il a contextualisé les politiques publiques dans une dimension historique et a synthétisé les problématiques associatives telles qu'il les percevait. Le propos a été complété, au cours de la même séance, par le directeur général des services actuel, notamment sur des questions méthodologiques portant sur la façon d'évaluer les aides accordées aux associations. Deux autres agents de la Ville étaient présents lors des auditions des élus : la responsable du service vie associative et la responsable du service citoyenneté et transversalités culturelles.

2.4.2.3 Les chiffres

Nous avons analysé les données chiffrées correspondant aux aides directes et indirectes de l'année 2015 afin de confronter les discours, les ressentis à une certaine objectivation des aides. Nous avons ainsi intégré et croisé de nombreux paramètres : le domaine, la taille, la domiciliation (quartier), l'ancienneté et la nature de l'aide perçue (directe, indirecte, formation).

Nous avons également pu intégrer, à l'intérieur de chaque domaine, des indicateurs.

Exemple :

- pour les sports : la discipline concernée (football, gymnastique) et s'il s'agit d'un sport individuel ou collectif.
- pour la culture : la discipline concernée (musique, théâtre...).

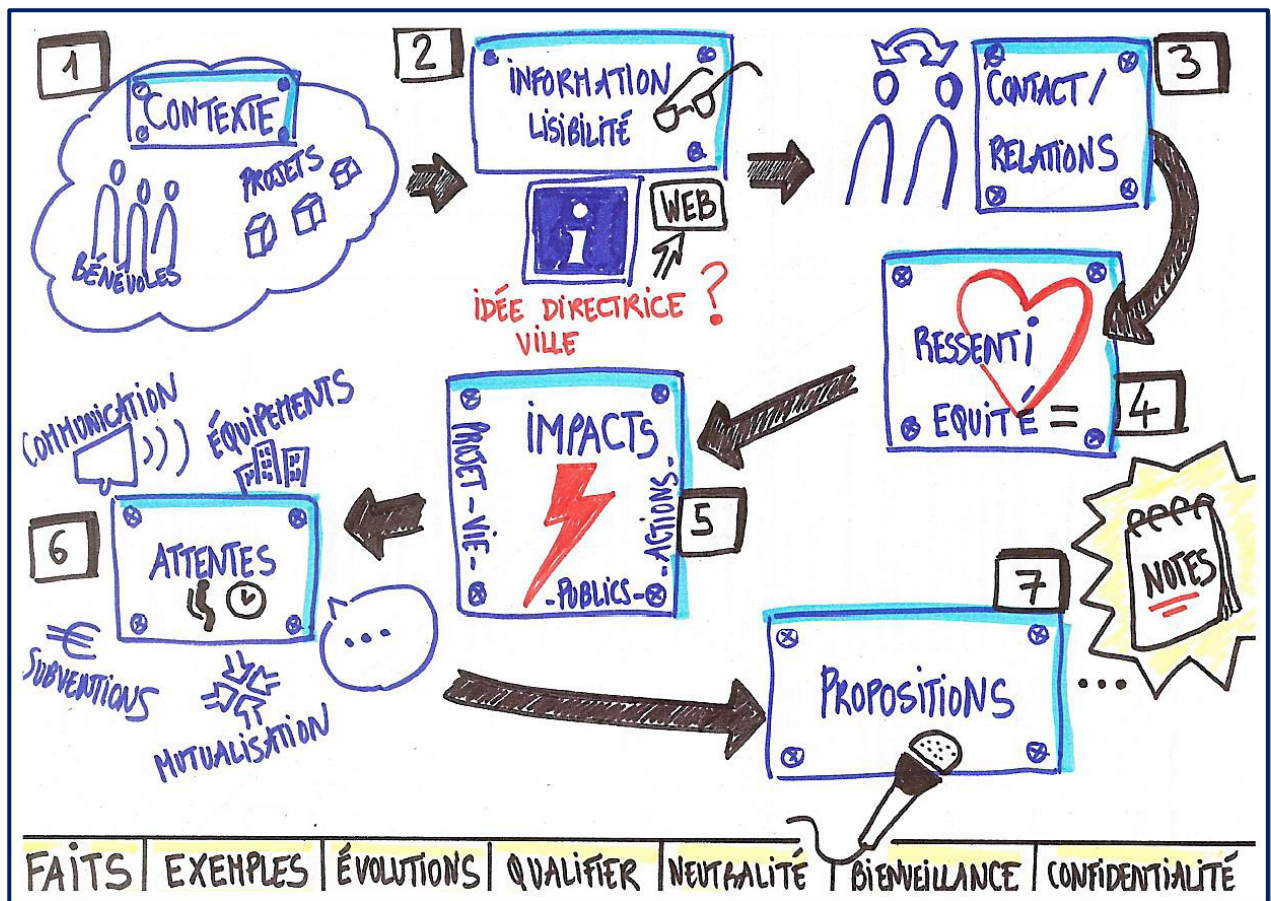
2.4.2.4 Les associations

Nous nous sommes appuyés sur les résultats du questionnaire « Rezé vu par » réalisé auprès des associations début 2018. Ce questionnaire de 26 questions, réalisé par la Ville, abordait plusieurs sujets : l'appréciation des associations sur les services rendus par la Ville, l'accueil qui leur était accordé, les difficultés internes à l'association... 216 réponses sur 493 envois ont été réceptionnées. Plusieurs personnes d'une même association pouvaient y répondre. ([Cf. questionnaire en annexe 5.6.4](#))

Nous avons conçu et réalisé un questionnaire complémentaire envoyé aux associations auquel 100 d'entre elles ont répondu. Ce second questionnaire (13 questions) visait à croiser le profil des associations (ancienneté, nombre de bénévoles, employeur ou non employeur, part des aides dans le budget...) avec leur degré de satisfaction (portant sur la politique de la Ville, les services et les relations) et leurs ressentis... ([Cf. questionnaire en annexe 5.6.2](#))

Nous avons, en outre, interviewé 20 responsables d'associations représentatives du spectre associatif rezéen réparti par domaine, taille, niveau d'aide, absence d'aide. L'entretien portait sur la dynamique de l'association, la lisibilité de la politique publique, sur les relations avec la Ville, le ressenti, l'impact des politiques en question, les attentes de l'association et les propositions ([Cf. guide d'entretien en annexe 5.7.3](#) et [dessin n°1 p.11](#)).

Nous avons organisé, le 27 février 2019, une séance publique lors de laquelle nous avons recueilli les réactions « à chaud » des participants et leurs propositions complémentaires.



Dessin 1 - Guide d'entretien

2.4.3 L'exploitation des sources.

C'est l'ensemble de ces sept sources qui, une fois confrontées, ont nourri le rapport.

Deux phases de travail, après avoir réuni l'ensemble des données :

- **une phase analytique** consistant à retenir ce qui, au sein de chaque source, donne du sens à notre objet d'observation,
- **une phase synthétique** à partir de laquelle se sont dégagées plusieurs problématiques, sources d'indicateurs parlants, mais aussi de propositions.

Se sont dégagées les problématiques suivantes :

- la relation Ville/associations sous l'angle d'un fonctionnement perçu par « tuyaux »,
- l'avenir des associations (*inquiétudes*) sous l'angle de leur gouvernance,
- les aides indirectes, perçues positivement et à conforter,
- les réseaux et les mutualisations à développer,
- la lisibilité des politiques publiques.

3 Constats et propositions

3.1 Enjeux et sujets identifiés

Le constat réalisé est que le tissu associatif est une richesse importante pour le territoire. Nous avons pu le vérifier en recevant les contributions des associations en ligne ou en les rencontrant. « Rezé c'est moche mais on s'y sent bien » témoignage que nous avons recueilli. Ce premier dessin en est l'illustration.








Dessin 2 - Le tissu associatif : une richesse rezéenne

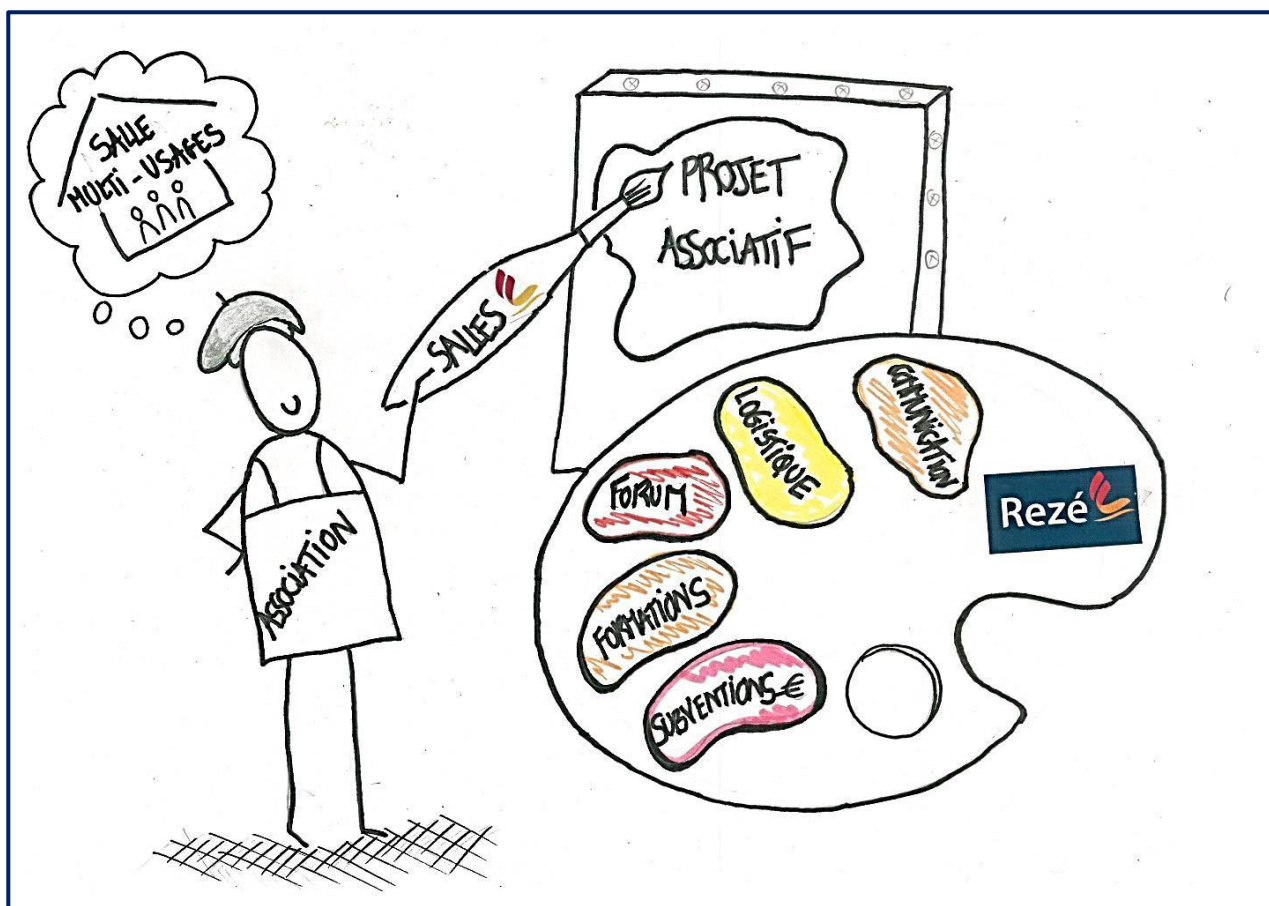
L'enjeu est de préserver ce tissu associatif.

Le sujet étant complexe et la matière riche, nous avons, au cours de nos réflexions, travaillé par images.

Voici notre bande dessinée : **5 métiers - 5 thèmes**

				
Le peintre La palette des services proposés par la Ville	Le plombier La relation Ville/associations : des tuyaux à relier	La voyante L'avenir des associations: l'enjeu de la gouvernance	L'électricien Des réseaux entre associations à développer	L'ophtalmologiste La lisibilité des politiques à travailler

3.2 La palette des services



Dessin 3 – Le peintre - la palette des services proposés par la Ville

3.2.1 Constats

Lors de nos auditions et entretiens, nous avons constaté qu'une « palette » importante de services est proposée par la Ville et que ces services étaient plutôt appréciés des associations.

La première offre de services citée est la **mise à disposition d'équipements** (salles principalement). Cette offre de services, citée à la fois dans les questionnaires et dans les entretiens, est perçue comme cruciale dans la réalisation de la plupart des projets associatifs. Aussi, son importance nous a conduits à représenter les salles sous la forme d'un pinceau, outil réellement indispensable.

Viennent ensuite les autres offres qui ont été citées :

- les **formations**, jugées de façon très positives,
- le **Forum des associations**, qui permet notamment de recruter de nouveaux adhérents,
- les **aides logistiques**, très appréciées,
- la **communication** avec deux supports incontournables : le **Rezé Mensuel** et le **site web**.

Plus surprenant : si les subventions directes sont appréciées, ce ne sont pas les premières aides qui sont évoquées par les associations.

À noter toutefois quelques attentes (*Cf. la petite bulle dans le dessin n° 3 p.13*) notamment en ce qui concerne la mise à disposition d'une salle multi-usages. Ce thème sera abordé dans la partie « Propositions ». Dans le détail et par type d'aide, les appréciations des services de la Ville par les associations sont les suivantes :

3.2.1.1 Mise à disposition d'équipements

Même s'il s'agit de la première aide évoquée par les associations, des points faibles sont à souligner :

- faiblesse des équipements non sportifs et absence d'une salle « multi-usages » pour les associations et particuliers : réunions, événements, ateliers... Ce besoin est remonté de nombreuses fois lors des entretiens et ce, quel que soit le domaine d'intervention de l'association (culture, sports, loisirs, solidarité...),
- problèmes de signalétique, d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap et de stationnement sur plusieurs équipements,
- saturation de certains gymnases (absence de créneaux),
- besoins spécifiques peu couverts (danse, yoga...),
- vétusté de certains équipements mis à disposition,
- manque de locaux pour l'installation de sièges sociaux à proximité des structures.

3.2.1.2 Formations

- Richesse des formations, démarche et contenus très appréciés.
- Des difficultés à participer en raison des jours proposés (souvent en semaine) pour les personnes en activité.
- Des attentes pour leur élargissement au-delà des membres du bureau par exemple pour faire monter en compétence et en responsabilité des adhérents investis.

3.2.1.3 Matériel et logistique

- Une offre très appréciée de manière générale qui est à conforter. La complexité du prêt de matériel est toutefois à simplifier.

3.2.1.4 Subventions directes

- La palette de services proposés est appréciée par les associations qui ont conscience du coût des aides indirectes. Aussi, certaines associations semblent relativiser leurs attentes en termes de subventions directes. Toutefois, des associations n'osent pas demander de subventions car la procédure et les formulaires leur apparaissent lourds et complexes.

3.2.1.5 Forum des associations

- Le Forum des associations est, de manière générale, très apprécié notamment pour « recruter » de nouveaux bénévoles. Toutefois, certaines associations estiment qu'il est trop orienté vers le sport.

3.2.1.6 Information et communication

- Si le **Rezé Mensuel** est apprécié, le délai de remise des éléments (2 mois avant) peut être perçu comme trop long pour certaines associations.
- Tout en gardant leur indépendance vis-à-vis de la communication, un nombre important d'associations souhaite que la Ville puisse les appuyer techniquement.
- Les associations sont en attente d'accompagnement concernant le volet numérique.

Quelques chiffres illustrent la palette des services dans la partie « Précisions méthodologiques et définition d'une aide » ([Cf. point 2.3.2 p. 4 et 5](#)).

3.2.2 Propositions

3.2.2.1 Équipements

- De nombreuses associations souhaitent l'existence d'une **salle multi-usages**. Nous préconisons, à l'échelle de la Ville, la construction de cet équipement modulable, accessible en transports en commun.

Composé de plusieurs salles de différentes tailles, cet équipement pourrait être co-construit par les associations, futures utilisatrices. Les partenaires du handicap pourraient également être associés pour travailler sur son accessibilité universelle. Des équipements de projection vidéo pourraient être installés dans certaines salles.

Cette salle multi-usages, réservée essentiellement aux associations, pourrait servir aux particuliers en fonction des disponibilités.

- Travailler, en lien avec la Métropole, sur la **signalétique** des équipements existants.
- Travailler sur l'**accessibilité** des salles existantes et futures en lien avec les partenaires du handicap.
- S'assurer de l'**intégration des investissements** réalisés spécifiquement pour une activité dans les coûts indirects pour valoriser la participation de la Ville (exemple : mur d'escalade).

3.2.2.2 Formations

Devant l'impact positif des formations proposées, cette action est à élargir en favorisant, par exemple, l'organisation de formations entre associations rezéennes pour un impact positif global sur le territoire. Les rencontres entre associations d'un même territoire peuvent favoriser les mutualisations et permettre le partage de bonnes pratiques ou favoriser l'émergence de projets communs. Ceci est développé dans le chapitre concernant la nécessité de développer les réseaux. Ci-après les propositions concernant les formations :

- s'assurer de l'ouverture des formations aux adhérents souhaitant s'investir dans des instances dirigeantes,
- adapter les jours et horaires aux disponibilités des membres d'associations,
- proposer des formations pour l'animation et le suivi des outils numériques et autour des outils de partage en ligne (dossiers "cloud"...). Il s'agit d'une attente forte des associations sur ce secteur. Au-delà du soutien à la création des outils, elles souhaitent être accompagnées pour les faire vivre,
- pour affiner les formations, intégrer au cahier des charges une phase de recensement des besoins auprès des associations,
- organiser un week-end formation-mutualisation à destination de toutes les associations. Elles pourraient, à terme, prendre l'habitude de « banaliser » ce week-end pour favoriser la participation de leurs adhérents notamment ceux ayant une activité professionnelle en semaine.

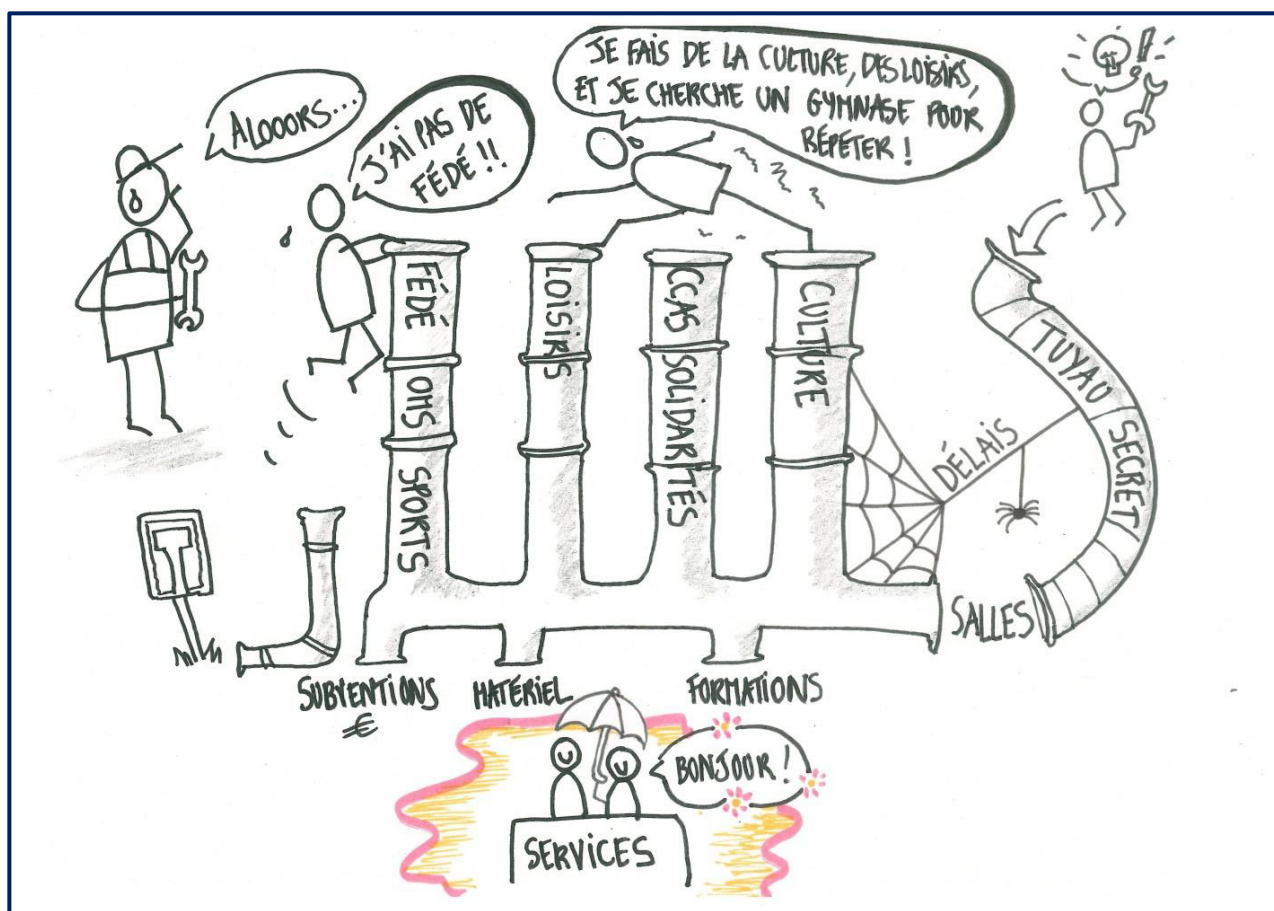
3.2.2.3 Communication

- Mettre à disposition des associations des pages web hébergées par la Ville et dont l'adresse pourrait figurer sur l'annuaire des associations sur reze.fr.
- Organiser une rencontre entre les associations utilisant des outils numériques pour :
 - partager des compétences et se former,
 - étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un réseau social des associations,
 - étudier la question de l'hébergement des sites par la Ville afin de :
 - mettre en place un site dédié aux associations type « réseaux sociaux »,
 - mettre en place une rubrique « associations » dans le Rezé Mensuel et proposer un encart « Annonces de dernière minute » en lien avec les informations sur le site web.

3.2.2.4 Subventions

- Simplifier les dossiers de demande de subvention (point abordé dans le chapitre suivant « la relation Ville-associations »).
- Développer un accompagnement des associations à la recherche de financements (mécénats, financements participatifs, auto-financement,...).

3.3 La relation Ville/Associations : des tuyaux à relier



Dessin 4 – Le plombier - la relation Ville/Associations : des tuyaux à relier

3.3.1 Constats

L'analyse des questionnaires et entretiens met en avant la perception globalement partagée d'une Ville à taille humaine, accessible, avec une certaine proximité des élus et des services. C'est ce qui est illustré en bas en couleur dans le dessin n° 4 : ce sentiment d'être (une fois qu'on y arrive) bien accueilli. Le thème de la relation est jugé plutôt positivement, en dehors de quelques situations spécifiques.

Et pourtant,

D'un autre côté, il est ressenti une complexité des circuits et des procédures ainsi qu'une organisation en « tuyaux thématiques » dans lesquels il y a un élu référent (adjoint) et une direction. Cette organisation entraîne souvent une « balade » entre les différents services (voir la bulle de l'association dans le dessin n°4 « Je fais de la culture, des loisirs, et je cherche un gymnase pour répéter ») ou des impasses.

Exemple : une association sportive, non affiliée à une fédération, ne peut adhérer à l'Office municipal des sports (OMS) et ne peut donc bénéficier des services de la Ville. Il est, par ailleurs, parfois, dans cette organisation en tuyaux, difficile d'identifier le bon interlocuteur.

Ces constats induisent une attente de lisibilité plus forte sur l'affectation des associations :

- comment cela se passe-t-il ?
- quelles sont les priorités qui définissent ces affectations ?

Souvent le temps administratif n'est pas en corrélation avec celui de la vie des associations et cela a un impact ensuite sur l'activité de l'association ([dessin n° 4](#): illustration par les toiles d'araignées).

Certaines procédures sont identifiées comme trop complexes. C'est le cas des dossiers de demande de subvention qui peuvent « décourager » certaines associations (notamment les petites et moyennes). Le sentiment de complexité repose sur une demande de justificatifs, d'attestations, de documents divers de plus en plus nombreux et parfois même demandés à plusieurs reprises, le tout au sein de procédures ressenties « compliquées ». Peut-on y voir la volonté de la collectivité d'avoir des garanties ? De prévenir tout aléa ([dessin n° 4](#): illustration par le parapluie). Ce fait est mal vécu par certaines associations.

Le domaine de rattachement de l'association (sport, culture, vie associative...) est source d'un sentiment d'inégalité de traitement. Le fait pour une association d'avoir des activités qui relèvent de plusieurs domaines rend les choses encore plus complexes.

La connaissance par une association des circuits administratifs et des disponibilités matérielles de la Ville (les salles par exemple) permet à celle-ci d'être mieux servie lorsqu'elle arrive avec des solutions.

Exemple recueilli lors des entretiens : « *on demande une salle précise, on nous dit ce n'est pas possible, et aucune recherche n'est faite sur les autres salles de la Ville. En résumé, si tu ne viens pas toi moi-même avec des solutions, tu n'as rien* ».

À noter : le thème de la simplification des relations a été peu abordé par les associations sportives. Sans doute du fait de l'existence de l'OMS qui constitue le premier interlocuteur.

Enfin, on constate une attente de reconnaissance de la part de plusieurs associations qui ont le sentiment de contribuer au développement du territoire mais de ne pas toujours être reconnues suffisamment par la Ville (exemple : Rezé ville sportive). Concrètement, les associations attendent des rencontres de terrain plus fréquentes avec les élus et services. « *Quand tu arrives à les avoir, c'est que tu les as tannés !* »

3.3.2 Propositions

Au regard des différents constats que nous venons d'évoquer, nos propositions sont les suivantes :

- proposer aux associations un interlocuteur « porte d'entrée », référent pour le suivi et la prise en charge de la demande de A à Z. La désignation de ce référent pourrait être fonction du secteur d'intervention de l'association (sports, culture, loisirs...) et être organisée au niveau du service vie associative,

À noter : la nécessité d'impliquer l'accueil général de la mairie dans cette organisation pour assurer le bon « aiguillage » des demandes.

- co-construire un livret d'accueil évolutif à destination des associations avec l'ensemble des services concernés et les associations volontaires. Constitué de plusieurs feuillets pour être mis à jour facilement et disponible en version numérique et/ou papier pour n'oublier personne, ce livret serait mis à disposition à l'accueil de la Ville et dans les services accueillant des associations. On pourrait y insérer une charte d'engagements mutuels,
- améliorer la réponse donnée aux demandes :
 - faire connaître les délais nécessaires à l'instruction des demandes aux associations (exemple : pour les demandes de subventions). Accusé de réception avec indication du délai de réponse,
 - donner systématiquement une réponse (même négative), informer le demandeur,

- travailler sur la simplification du formulaire de demande de subvention avec les associations et les services concernés (services thématiques et finances). Enjeu en particulier pour les petites et moyennes associations qui ne disposent pas de comptables. « Expliciter les termes »,
- prendre en compte les associations sportives non affiliées à une fédération reconnue (exemple des sports émergents). Leur donner la possibilité de bénéficier des services et subventions de la Ville,
- plus largement : travail à engager sur les demandes « hors cadre ». Être en capacité pour la Ville de proposer des réponses,
- développer les rencontres terrain qui participent de la reconnaissance du travail mené par les associations,
- créer un Office Municipal de la Culture (OMC) sur le modèle de l’OMS,
- encourager le parrainage anciennes/nouvelles associations, les anciennes pouvant guider les nouvelles dans leurs démarches avec la Ville,
- proposer des gardes d’enfant gratuites lors des réunions et rencontres organisées par la Ville pour inciter les parents à y participer.

3.4 L'avenir des associations : l'enjeu de la gouvernance



Dessin 5 – La voyante - l'avenir des associations : l'enjeu de la gouvernance

3.4.1 Constats

Ce thème de la gouvernance ne concerne pas directement la Ville mais bien chaque association. Nous avons cependant souhaité le travailler car il est remonté de très nombreuses fois dans les entretiens avec les associations. Ce dessin n° 5 montre une voyante car les problématiques liées au renouvellement des équipes dirigeantes engagent l'avenir des associations. Les attentes sont fortes pour un accompagnement sur ce sujet :

- le (ou la) responsable associatif, vieillissant et devant faire face à de lourdes tâches administratives, s'inquiète pour l'avenir de son association. Cette thématique de la difficulté de renouvellement des équipes dirigeantes est apparue dans de nombreux entretiens et dans les retours de notre questionnaire. Les difficultés perçues sont principalement liées aux responsabilités croissantes prises en charge par les dirigeants, au temps nécessaire pour exercer ce type de mission,
- de nouvelles formes émergent pour faire face à cette problématique de renouvellement et à la charge de travail qui pèse sur les épaules des dirigeants : des co-présidences (personnage à trois têtes dans le dessin n°5), des organisations sous forme collégiale... Formes qui sont parfois difficilement prises en compte par les institutions qui demandent souvent un seul nom de responsable,

- des attentes de rencontres avec les représentants de la Ville (visites sur le terrain) et de soutien sur cette thématique de la gouvernance,
- dans la boule de cristal, une partie sombre avec une association qui devient auto-entreprise car c'est une forme d'organisation qui semble se développer autour du statut associatif dans plusieurs contextes :
 - des évolutions de certaines associations vers l'auto-entreprise en raison de difficultés à impliquer leurs adhérents ou à cause du départ d'un intervenant vers une activité d'auto-entrepreneur,
 - une évolution des adhérents vers une posture de « clients/consommateurs »,
 - des animateurs/animatrices qui créent une association dans le but de développer leur activité salariale.

Alerte

Sur ce dernier sujet, une clarification du positionnement et du rôle de la Ville vis-à-vis des évolutions vers l'auto-entreprise nous semble nécessaire. Clarification des statuts? Évolution liée à la baisse du bénévolat?

Enjeux

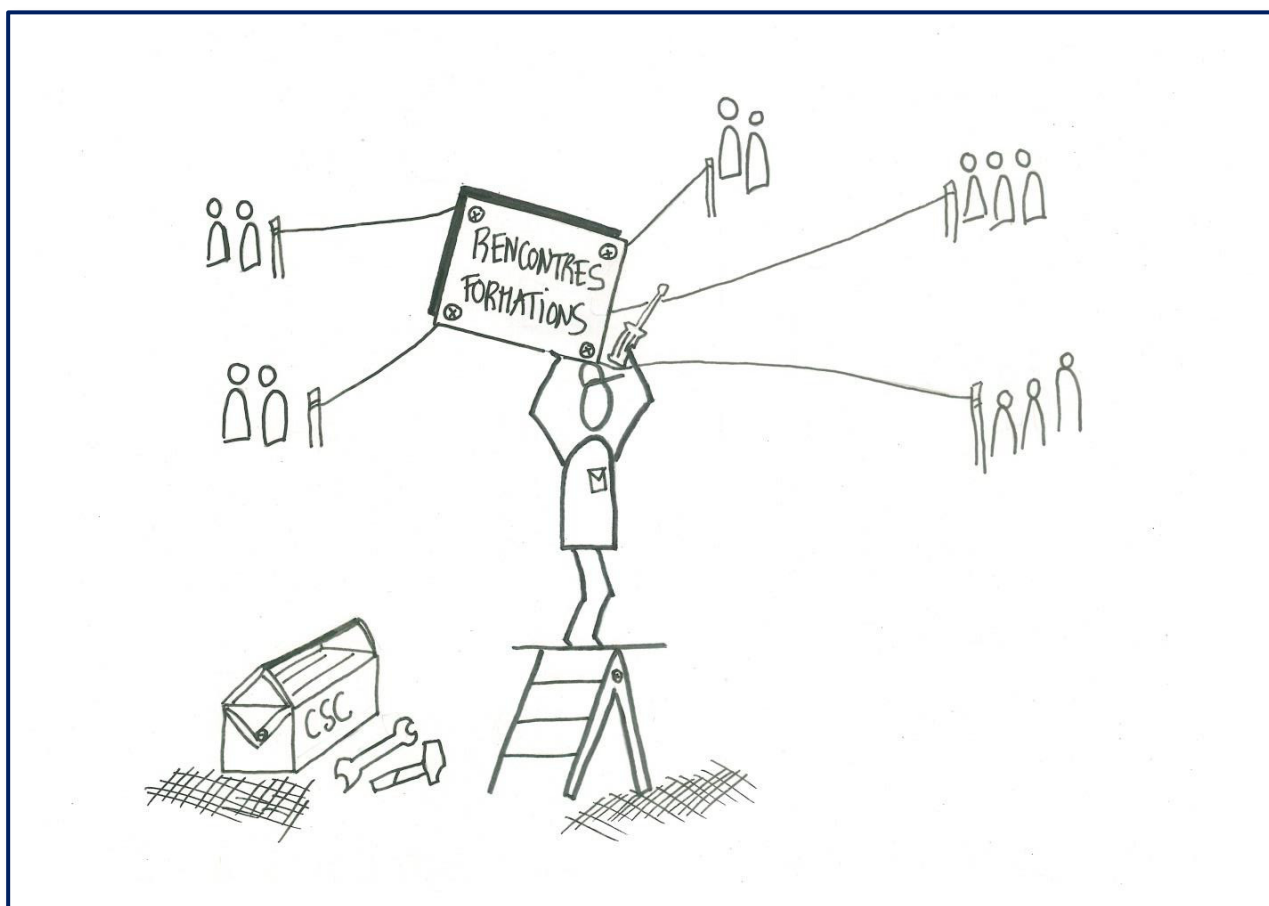
- ✓ La préservation de la transmission de valeurs via l'activité associative.
- ✓ Le maintien de l'accessibilité des activités (en termes de coûts).
- ✓ Le « bon usage » de l'argent public (risque de subventionner une association qui a en réalité une activité purement commerciale).

3.4.2 Propositions

- Accompagner les associations sur la gouvernance notamment sur le renouvellement des équipes dirigeantes. Pistes proposées :
 - organisation de rencontres thématiques pour le partage de bonnes pratiques (quelles nouvelles formes? Quelles organisations mises en place pour faciliter la « passation »?) ou l'apport d'intervenants extérieurs pour nourrir la réflexion du territoire. Ces rencontres thématiques pourraient être l'occasion de recueillir des propositions de thèmes de formation ou de nouvelles rencontres,
 - rencontres également sur le thème de l'adaptation de la collectivité aux nouvelles formes d'organisation avec les élus et les services (veille et prospective),
 - mise en place d'un programme de « recherche action » pour identifier des solutions à développer sur le territoire en mobilisant un petit groupe d'acteurs (associations, services, élus...),
 - guider la collégialité des associations qui le souhaitent.
- S'adapter aux nouvelles formes d'organisation développées par les associations (collégiales, coprésidence). Exemple : ne plus exiger qu'un seul nom de responsable.

- Accompagner les associations sur l'écriture et la mobilisation autour de leur projet associatif et du renouvellement des statuts. C'est un enjeu de partage et de lisibilité du projet dans le cadre du renouvellement des instances dirigeantes et auprès des adhérents pour éviter l'évolution vers une posture de « client/consommateur ».
- Mettre en place une « veille permanente » sur les évolutions de la vie associative locale. Plusieurs sujets identifiés :
 - le rôle du bénévole,
 - les associations employeuses,
 - les évolutions de statuts,
 - le développement d'activités professionnelles sous le statut associatif. Il existe un enjeu sur ce dernier thème en terme d'usage de l'argent public. Il est nécessaire d'évaluer ce phénomène pour éviter l'attribution de subventions indirectes (prêts de locaux) à des « associations-entreprises » au détriment d'associations développant un projet collectif.
- Valoriser le bénévolat : modalités en réflexion. Une piste : appui d'un salarié pour les associations qui le demandent. La Ville pourrait organiser un groupement d'employeurs pour permettre à plusieurs associations de bénéficier de quelques heures de soutien, en particulier sur les tâches administratives (dossiers de subvention, assurances, comptabilité...). Ce salarié pourrait être financé via une subvention aux associations ou mis à disposition par la Ville.
- Développer un dispositif de garde d'enfants à destination des responsables associatifs pour favoriser la participation des parents aux forums, réunions, formations.
- Intégrer, dans le livret d'accueil évoqué au point ([*Cf propositions au point 3.3.2 p.18*](#)), les différentes ressources extérieures à la Ville en destination des associations (Missions d'Accueil et d'Information des Associations, France Active Pays de la Loire...) services de médiation en cas de situation conflictuelle/crise au sein d'un bureau ou d'un conseil d'administration ou pouvant proposer des solutions en cas de difficultés financières.

3.5 Des réseaux entre associations à développer



Dessin 6 – Des réseaux entre associations à développer

3.5.1 Constats

Nous avons globalement constaté, lors de notre enquête, une faiblesse des liens et échanges entre associations. D'où l'idée d'un électricien qui favoriserait leur mise en réseau. Les formations sont identifiées comme des moments propices à la rencontre et aux échanges.

Si le Forum des associations est apprécié, notamment pour le recrutement de nouveaux adhérents, ce n'est pas un lieu de partage entre associations. Dans plusieurs entretiens, les associations nous ont fait part de leurs regrets de ne pas avoir plus d'occasions de rencontres entre associations d'un même secteur ou sur des thématiques d'intérêt commun.

Si des coopérations ou des mutualisations, par exemple de matériel, sont attendues, certaines associations précisent qu'elles ne souhaitent pas de fusions. Des exemples de fusions mal vécues, telles qu'un partage de locaux imposé sont évoqués.

Certaines associations alertent également sur leur charge de travail et peuvent être potentiellement méfiantes quant à l'organisation de rencontres complémentaires : « on a déjà la tête dans le guidon, les réunions pourquoi ? ». Il semble nécessaire de proposer des rencontres ayant un intérêt concret pour elles, qui peuvent être un apport et non une charge supplémentaire.

Les centres socioculturels, qui ont dans leurs missions un rôle de fédérateur du tissu associatif, sont très peu évoqués alors qu'ils pourraient dans ce cadre être un des outils intéressants. Leur rôle auprès des associations qui ne sont pas adhérentes semble, au regard de notre enquête, pour l'instant, peu perçu. L'absence de CSC sur Pont-Rousseau est plusieurs fois évoquée.

3.5.2 Propositions

- Les associations attendent de la Ville qu'elle joue un rôle fédérateur accru. Elle pourrait organiser dans ce cadre, en dehors du Forum des associations, des rencontres entre les associations pour leur permettre de faire connaissance et favoriser les coopérations et mutualisations. Deux types de rencontres pourraient être envisagés :
 - entre associations d'un même secteur pour encourager, en particulier, les mutualisations (exemple : matériels, compétences...),
 - entre associations de secteurs différents autour de thèmes d'intérêt commun. Exemple : sur la gouvernance pour encourager le partage de bonnes pratiques (coprésidence, anticipation et accompagnement du renouvellement du bureau, collégiales...).

Concernant la culture, la Ville pourrait créer un « Forum » spécifique pour les associations culturelles, une journée de rencontre entre ces associations pour favoriser les mutualisations possibles (sans parler de fusion de structures).

Dans le prolongement du rôle que pourrait tenir la Ville, les CSC pourraient :

- contribuer à la fédération du tissu associatif :
 - développer l'hébergement de sièges sociaux d'associations dans leurs locaux,
 - clarifier les attentes mutuelles associations/CSC. Par exemple sous la forme d'une charte fixant les engagements et attentes des associations adhérentes et du CSC accueillant : « à partir du moment où j'adhère au CSC je m'engage à...et j'attends que... »,
- se rendre plus lisibles en initiant un « forum » inter-CSC ouvert à tous, dont le format reste à définir.

3.6 La lisibilité des politiques à travailler



Dessin 7 – La lisibilité des politiques à travailler

3.6.1 Constats

Notre but est d'analyser la perception de l'action publique par les associations.

C'est pour certaines associations un ressenti reposant sur des faits, des arguments, pour d'autres sur une « impression », une « intuition », quelque chose que l'on devine, mais que l'on a du mal à formuler.

On distinguera les zones claires, les zones floues, les zones illisibles.

3.6.1.1 Les zones claires

(Ce sont les zones pour lesquelles les retours sont quasi unanimes y compris par les associations non aidées.)

- L'appui aux associations est bien perçu. Celles-ci ressentent une véritable volonté d'être aidées et non combattues. En revanche, elles soulignent qu'il peut parfois exister une distorsion entre ce soutien dans les mots et la réalité des faits sur le terrain : « lorsqu'on rencontre les élus sur le terrain, ils nous disent : « c'est bien, continuez ». Mais le soutien sur des projets particuliers (subvention, local...) n'est pas là dans les faits. »
- L'action publique est perçue comme globalement équitable et permettant une large liberté d'action, même lorsque la politique en direction des associations est perçue comme très floue, voire illisible.

- Les sports sont, aux yeux des associations, le domaine privilégié de l'action publique.
- De même, c'est à nouveau pour les sports que l'action publique en direction des associations est la plus claire à leurs yeux.
- Certaines orientations sont perçues comme transversales, pas toujours de façon précise, mais « on sent que c'est là » et ce indépendamment de la taille de l'association ou de son domaine d'activité. Nous en citerons trois :
 - favoriser l'action en direction des jeunes,
 - s'adresser à un maximum de personnes,
 - encourager la solidarité sociale.

3.6.1.2 Les zones de flou

- Pour le sport : tout n'est pas totalement clair. Des interrogations spécifiques sur le sport de haut niveau dans le cadre de la politique sportive sont formulées. La ligne de partage entre la Ville et la Métropole ne semble pas bien connue/perçue.
- En ce qui concerne le secteur loisirs/socioculturel, la place, le rôle, les fonctions des centres socioculturels ne sont pas claires dès lors que l'on n'y est pas. Et même si on y est hébergé, cette présence dans le CSC est parfois vue comme une « location de salle ».

3.6.1.3 Les zones non lisibles

- Le secteur de la culture apparaît comme le grand oublié des politiques publiques en direction des associations. Dès que l'on parle de culture, les associations, y compris culturelles, mettent en avant la Soufflerie, puis l'école municipale de musique et de danse... (mais pas la médiathèque...) et jamais une association culturelle. Dit autrement, en dehors de la politique institutionnelle en direction de la culture, les associations ne perçoivent pas de politique dans leur direction. La place importante de la Soufflerie dans les échanges, toutes associations confondues, donne le sentiment qu'il est difficile pour les associations culturelles d'émerger à côté de cet acteur prépondérant, perçu par certains comme « élitiste » autour de l'Auditorium.
- Le poids de l'histoire : l'histoire des associations à Rezé est ancienne. Certaines d'entre elles sont même centenaires ou plus. Des associations plus récemment créées, liées aux nouvelles générations, peuvent avoir le sentiment d'être moins soutenues par les politiques publiques. Les choix de ces politiques publiques, leur construction dans le temps ne sont pas suffisamment explicites et entraînent une incompréhension et un manque de lisibilité. Ce constat se vérifie dans tous les domaines y compris le domaine sportif où chacun pense que l'aide et la place qui lui sont accordées sont « naturelles », parce qu'anciennes, alors que c'est le fruit d'une volonté et de choix politiques.

Des constats spécifiques sur des interrogations autour du rôle des associations culturelles dans le projet culturel du territoire :

- la place importante de la Soufflerie. Voir ci-dessus les zones non lisibles,
- une confusion Auditorium/Soufflerie avec le sentiment que la politique culturelle est centrée uniquement sur la musique. Ce choix est lié à l'histoire culturelle de Rezé,
- le projet autour de l'Auditorium est, par ailleurs, perçu comme « élitiste »,
- les relations entre les associations et les « offices municipaux ou para municipaux » (Soufflerie, école municipale de musique et de danse, médiathèque...) sont parfois mal vécues par des associations. Exemple de projets pour lesquels des associations sont sollicitées mais non associées en amont (galerie numérique au sein de la médiathèque),
- attente de retour d'une fête populaire inter-quartiers.

3.6.2 Propositions

- Concernant la politique globale de soutien aux associations, la Ville doit clarifier et formaliser sa politique en direction des associations. Trois étapes semblent nécessaires :
 - 1) écrire la politique,
 - 2) décliner les axes identifiés en termes d'organisation, de structure et de moyens,
 - 3) communiquer auprès des différents acteurs : adresser le projet politique à chaque association, développer les rencontres de terrain... Ce projet pourrait figurer dans le guide d'accueil des associations ([Cf propositions au point 3.3.2 p.18](#)). Pourrait également figurer dans ce guide une présentation des différents acteurs exerçant des compétences à destination des associations : Ville, Métropole, Département, État, autres structures, etc.

À noter : il n'y a pas d'attente de lisibilité concernant la politique en direction des associations sportives qui est déjà formalisée (en dehors du haut niveau).
- Concernant le secteur culturel : clarifier et développer le rôle des associations dans le cadre de la politique culturelle et prendre en compte les différents domaines de la culture : arts graphiques, poésie, théâtre, danse... Susciter la création de nouvelles associations dans ces domaines.
- Sur l'attente du retour de fêtes populaires : clarifier les politiques publiques sur ce sujet lié à l'animation des quartiers, (exemple : Rezé les Couleurs).
- La politique sportive intègre autant les associations structurées que les pratiques d'accès libre et le sport scolaire. Des initiatives et réalisations dans ces trois domaines existent (subventions aux associations, animations omnisports, Carrément sport et culture, skatepark au Château, Disc golf à Ragon...). Toutefois, la lisibilité de la politique publique est essentiellement perçue à destination des associations. La Ville pourrait inviter les associations (rôle d'initiateur – [cf propositions au point 3.5.2 p.24](#)) à se développer, hors équipements (déjà saturés).

4 Conclusions/Perspectives

De ces deux années de travail, il faut retenir en premier lieu que les associations rezéennes sont plutôt satisfaites de leur rapport avec la Ville. Elles expriment cependant plusieurs propositions d'évolution des services et principalement la simplification des démarches et la transparence dans les actions de la Ville envers toutes les associations.

Nous pouvons aussi noter que Rezé est ressentie comme une ville attractive notamment grâce au dynamisme et à l'éclectisme de ses associations. Elle est aussi ressentie comme une ville accueillante pour les associations notamment par sa palette de services, ce qui invite la Ville à maintenir cet axe et à en élargir le champ .

Il n'en demeure pas moins que les associations restent malgré tout très demandeuses d'amélioration et/ou d'évolution des services qui leur sont destinés. La simplification des démarches administratives, de telle sorte que l'association soit au cœur des procédures et non qu'elle soit contrainte de s'adapter aux méandres de la Ville, est prioritaire. Cette remarque renforce l'impression générale d'un besoin de réflexion sur la gouvernance associative et de nouvelles formes de reconnaissance du bénévolat pour les dirigeants d'associations.

Par ailleurs, les politiques publiques à destination des associations, mal identifiées et non lisibles, devraient être formalisées dans des textes clairs.

Les autres demandes d'amélioration qui ressortent régulièrement tournent autour de la création d'un lieu multi fonctions et modulable qui ne serait pas dédié aux sports, d'une compréhension du rôle et des fonctions des CSC, et d'une politique en direction des associations culturelles.

Ce travail, long et parfois complexe, a été bien accueilli par les dirigeants d'associations rencontrés. Cela démontre, s'il en était besoin, l'implication des responsables d'associations dans la vie rezéenne mais aussi l'intérêt qu'ils portent aux politiques de la Ville en faveur de leurs structures.

Nous espérons que l'intérêt et le plaisir que nous avons eus à réaliser ce travail seront partagés par les élus et les services municipaux. Nous souhaitons vivement que les propositions de ce rapport émanant des associations puissent se concrétiser dans un avenir proche.

5 Annexes

5.1 Calendrier des séances

Date	Objet
1^{er} décembre 2016	Séance publique - Lancement de l'Observatoire Citoyen des Politiques Publiques (OCP)
16 janvier 2017	Définition d'une charte de fonctionnement.
6 mars 2017	Travail sur les contours des missions de l'OCP – Réflexions pour définir un thème de travail.
12 avril 2017	Examen du rapport d'activité de la Ville - Réflexions pour définir un thème de travail.
22 mai 2017	Choix de la politique publique à observer : « La politique de la Ville de Rezé en direction des associations du territoire. »
22 septembre 2017	Audition d'un ancien directeur général adjoint sur le thème des « réalités associatives : la situation rezéenne » et du directeur général des services.
25 octobre 2017	Audition de la responsable du service Vie associative et sportive. Présentation de la gestion municipale.
27 novembre 2017	Audition de l'adjoint en charge de la vie associative, des jeunes et des festivités (Claude Lumineau) et de l'adjoint en charge des sports (Yves Mosser).
20 décembre 2017	Audition de l'adjoint en charge des solidarités (Loïc Chusseau) et du conseiller municipal en charge de la culture (Philippe Puiroux).
24 janvier 2018	Synthèse des auditions. Identification des points importants et des besoins d'informations complémentaires.
20 février 2018	Travail sur la saisine de la Ville dans le cadre de la démarche « Rezé Vu par ». Production d'un avis sur les dispositifs de dialogue citoyen.
20 mars 2018	Analyse des données transmises par la Ville sur les subventions allouées aux associations.
17 mai 2018	Élaboration du questionnaire à destination des associations.
14 juin 2018	Construction de l'échantillon des associations à rencontrer en entretien.
13 septembre 2018	Analyse des résultats du questionnaire et préparation de la grille d'entretien.
26 septembre 2018	Préparation des entretiens et finalisation de la grille.
Entre octobre et mi-novembre 2018	Entretiens avec les 20 responsables d'associations.
14 novembre 2018	Analyse et synthèse des comptes rendus d'entretien.
19 décembre 2018	Synthèse croisée de l'ensemble des éléments recueillis par l'OCP.
10 janvier 2018	Identification des enjeux/thématiques d'étude.
29 janvier 2018	Travail sur les préconisations.
12 février 2018	Préparation de la séance publique.
27 février 2018	Séance publique – Présentation d'un point d'étape sur les travaux.
5 mars 2019	Analyse des contributions recueillies lors de la séance publique. Définition du plan du rapport.
27 mars 2019	Écriture/Relecture du rapport.
9 avril 2019	Travail sur la synthèse du rapport. Priorisation des constats et propositions à mettre en avant.

5.2 Revue de presse

7 habitants tirés au sort pour siéger à l'Observatoire



Sandrine Dousset, du service dialogue citoyen, et Brigitte Even, responsable des formalités administratives.

Le conseil municipal a entériné le 10 novembre la refonte du dialogue citoyen, qui a pour objectif de mieux associer les habitants de Rezé aux décisions qui les concernent. Parmi les nouveaux outils mis en place, figure un observatoire citoyen des politiques publiques, l'OCPP. Il est appelé à remplacer le conseil économique et social communal.

Quatre représentants syndicaux, quatre représentants du monde économique et quatre autres du monde associatif feront partie de cet OCPP, ainsi que sept habitants volontaires. Pour compléter le collège de 26 membres, qui comprendra forcément 13 femmes et 13 hommes, la

Ville a souhaité que sept autres habitants soient tirés au sort sur les listes électorales. L'opération a été organisée mercredi soir en mairie.

Sous la présidence d'Hervé Neau, maire-adjoint au dialogue citoyen, 35 femmes et autant d'hommes ont été tirés au sort, parmi les 24 000 Rezéens inscrits. Ce samedi, ils vont recevoir un courrier leur expliquant la démarche. « **Sur 70 personnes, on espère bien que sept d'entre elles accepteront de siéger dans l'OCPP, qui sera installé le 1^{er} décembre** », précise Hervé Neau.

Contact. service du dialogue citoyen, tél. 02 40 84 42 44.

Ouest-France 22/11/2016

34 citoyens appelés à observer la politique locale

L'Observatoire, créé par la municipalité, élira ses coprésidents le 16 janvier. Il a déjà choisi ses premiers thèmes de travail, par exemple, le Marché d'intérêt national ou la Zac des Isles.

Pour redonner du souffle au dialogue citoyen, la Ville a concocté deux nouveaux outils. Le premier s'appelle Dia-lab - comme dialogue et laboratoire - et va essaimer dans les sept quartiers : Blordière, Pont-Rousseau, Houssais, Ragon, Hôtel-de-Ville, Château et Trentemoult.

« Dès que dix citoyens veulent débattre d'un sujet important pour leur quartier, ils peuvent solliciter la Ville, qui organise une réunion et le fait savoir, rappelle Hervé Neau, maire-adjoint au dialogue citoyen. Cela n'empêche personne de venir rencontrer l' élu de quartier, tous les premiers samedis du mois. »

C'est quoi, un OCPP ?

On verra à l'usage si les 40 000 habitants se saisissent de ces « Dia-labs », et pas seulement pour protester... comme ils en ont le droit. « Mais aussi dans un esprit constructif. Les deux conférences citoyennes sur les rythmes scolaires - dès 2014 - et sur les migrants - en 2016 - ont démontré que nos concitoyens ont des choses à proposer. »



Théry Mabelet/xy e de Plaz

À la réunion du 1^{er} décembre, des citoyens très motivés par la création de l'OCPP.

Le second outil créé, c'est l'OCPP. Traduisez Observatoire citoyen des politiques publiques. Sur le papier, il remplace le Conseil économique et social local. Pour la municipalité dirigée par Gérard Allard, « l'objectif est de réunir un groupe de citoyens, qui analyse une politique publique menée par la Ville, et qui propose des pistes d'amélioration et d'évolution ».

Volontaires en surnombre

Le 1^{er} décembre dernier, l'OCPP s'est réuni pour la première fois. Il devait se composer de 26 membres : douze représentants des mondes

économique, syndicaux ou associatifs, sept habitants volontaires, et sept autres tirés au sort sur les listes électorales.

« Sur les sept habitants tirés au sort, quatre n'ont pas donné suite, précise Hervé Neau. En revanche, le nombre de volontaires présents était bien plus élevé. Je me voyais mal évincer dix habitants pleins de bonne volonté. Du coup, l'OCPP est passé de 26 à 34 membres, rien ne nous l'interdisait ! »

Parmi ces 34 citoyens, on dénombre 14 femmes et 20 hommes.

« La moyenne d'âge est de 45 ans. On trouve à la fois des "anciens" déjà impliqués dans les ex-comités de quartier, et des jeunes qui découvrent la vie de la cité, commente Hervé Neau. Plutôt qu'une présidence, ils ont choisi une co-présidence femme-homme. » Cette élection, ainsi que celle d'un membre animateur et d'un rapporteur, aura lieu le 16 janvier.

À raison d'une réunion mensuelle environ, l'OCPP va se pencher sur des sujets comme la transition énergétique, la mobilité à tout âge, le dé-

veloppement urbain... Par exemple, l'arrivée du Marché d'intérêt national (Min) en 2018. Ou encore les 4 000 logements prévus à moyen terme sur la Zac (Zone d'aménagement concerté) des Isles.

Michel TANNEAU.

Contacts. Solliciter la Ville, qui organise une réunion tél. 02 40 84 42 44. rencontrer l' élu de quartier, tél. 02 40 84 43 47.

Ouest France 2/01/2017

Observatoire citoyen : deux coprésidents

Yvonne Reverseau et Yves Madeline ont été désignés par leurs pairs de l'Observatoire citoyen des politiques publiques, l'OCPP.



Yvonne Reverseau et Yves Madeline : la parité à la tête de l'OCPP.

Finie le Conseil économique et social communal, le CESC. Place à l'OCPP. Dans le cadre de la refonte du dialogue citoyen, la municipalité a initié ce nouvel outil, afin que les Rezéens donnent leur avis « **sur la place de l'habitant dans l'aménagement de la ville** » de 40 000 habitants. L'OCPP voisinerait avec les dia-lab - laboratoires de dialogue - qui se réuniront de préférence à l'échelle des quartiers.

Lancé le 1^{er} décembre, l'OCPP est composé, jusqu'en 2020, de 35 membres, 14 femmes et 21 hommes. Dont trois citoyens tirés au sort, quatre issus du monde de l'entreprise, deux syndicalistes, des représentants des associations... « **Il y a un renouvellement des deux tiers par rapport au CESC**, constate Yves Madeline, trait d'union entre ces deux instances. **Il y a parmi nous des tempes grises, mais aussi des plus jeunes. La difficulté, c'est de mobiliser la tranche des 35-50 ans, en pleine vie active avec des enfants à la maison.** »

Préconisations aux élus

L'OCPP s'est choisi non pas un pré-

sident, mais deux coprésidents. Yvonne Reverseau, documentaliste retraitée, Rezéenne depuis 2000, apprécie « **cette ville ouverte à la culture et à l'environnement. Maintenant que j'ai du temps, je veux aider les élus à répondre aux attentes des gens** ». Yves Madeline, bien qu'habitant Pont-Saint-Martin, est très connu à Rezé. Délégué CFDT, administrateur d'une maison de retraite, investi dans le sport et le social, il a aussi présidé Cadr'Action.

Organisme para-municipal ou observatoire indépendant ? Ce sera à l'OCPP de faire la preuve de son utilité. « **On est là pour observer ce qui a été fait, et ce qui va se faire.** » Premier thème retenu : le développement urbain. Il y a de quoi faire, ne serait-ce qu'avec le projet du quartier Hôtel-de-Ville. Zélia Fabiano, architecte de formation, a été nommée animatrice sur ce thème ; Michel Cretin, de la FSU, rapporteur. « **Au terme de ce premier travail, en 2018 ou 2019, nous remettrons nos préconisations à la municipalité.** »

M. T.

Deux bonnes raisons de participer

Deux nouveaux dispositifs de participation citoyenne ont été présentés aux Rezéens fin 2016. Tout d'abord, l'Observatoire citoyen des politiques publiques, dont la première réunion a rassemblé une quarantaine de personnes. Ensemble, celles-ci ont décidé de plancher sur le développement urbain et la place de l'habitant dans la cité. D'ici quelques mois, elles présenteront l'avancée de leur réflexion en séance publique. Simultanément, une trentaine de Rezéens ont participé à la présentation des Dialabs. Conçue pour être accessible au plus grand nombre, la nouvelle plateforme « Dialabs » (accessible sur www.reze.fr) permet de demander une réunion dans son quartier. Grâce à un simple clic, votre demande est enregistrée et prise en compte par le service dialogue citoyen. Vous êtes également invité(e) à laisser



Première réunion de l'Observatoire citoyen des politiques publiques.

vos coordonnées et vos idées de sujets. Les Rezéens qui n'utilisent pas Internet peuvent contacter le service dialogue citoyen par téléphone ou courrier. Leur demande sera prise en

compte de la même manière que sur la plateforme.

+ INFOS : 02 40 84 42 44, reze.fr/dialogue-citoyen

Rezé Mensuel Février 2017

Suite des annexes (sur clé usb)

5.3 Fonctionnement de l'OCPP

5.3.1 Règlement intérieur de l'OCPP

5.3.2 Extrait de la délibération de création de l'instance (10/11/2016)

5.4 Audition des élus et des services

5.4.1 Compte rendu de l'audition d'un ancien directeur général adjoint (DGA) à la cohésion sociale et vie locale et du directeur général des services (DGS)

5.4.2 Compte rendu de l'audition de la responsable du service vie associative

5.4.3 Compte rendu de l'audition de l'adjoint aux sports et de l'adjoint à la vie associative, des jeunes et des festivités

5.4.4 Compte rendu de l'audition de l'adjoint aux solidarités et du conseiller municipal en charge de la culture

5.5 Analyse des subventions municipales (chiffres 2015)

5.5.1 Tableaux : répartition des aides par domaine

5.5.2 Synthèse « le regard par les chiffres »

5.6 Questionnaires réalisés auprès des associations

5.6.1 Courrier joint à l'enquête

5.6.2 Questionnaire réalisé par l'OCPP

5.6.3 Résultats et analyse du questionnaire

5.6.4 Questionnaire Ville dans le cadre de la démarche « Rezé Vu par »

5.6.5 Résultats et analyse du questionnaire Ville

5.7 Entretiens auprès des associations

5.7.1 Echantillon

5.7.2 Grille d'entretien

5.7.3 Guide d'entretien

5.7.4 Charte déontologique

5.7.5 Compte rendu des entretiens par thèmes

5.7.6 Synthèse globale des entretiens

5.7.7 Attentes et propositions des associations

5.8 Contributions séance publique

5.8.1 Courrier d'invitation

5.8.2 Fiches recueil des contributions

5.8.3 Contributions recueillies

5.9 Documents de synthèse

5.9.1 1^{ère} synthèse dessinée

5.9.2 Synthèse globale (photographies papiers séance du 19/12/2018)

